

MDPH : Focus sur les droits et prestations

Reconnaissance en qualité travailleur handicapé (RQTH)

La RQTH, reconnaissance en qualité de travailleur handicapé, donne accès à un réseau spécifique de recherche d'emploi.

Est concernée, toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites par suite d'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques.

Le demandeur doit être âgé de plus de 16 ans, il peut faire la demande lui-même, ou ses parents pour les mineurs ou son représentant légal pour les majeurs sous protection. La demande est à déposer à la MDPH du lieu de résidence.

En cas de reconnaissance, la MDPH peut prendre trois types d'orientation :

- vers le marché du travail comprenant les entreprises adaptées
- vers le milieu de travail protégé (ESAT)
- vers un centre de rééducation professionnelle

La RQTH permet également :

- de faire partie des bénéficiaires de l'obligation d'emploi,
- de bénéficier d'un aménagement de concours ou d'un recrutement contractuel spécifique pour l'accès à un emploi dans la fonction publique
- de bénéficier d'aménagement d'horaires, de poste de travail
- d'accéder aux aides de l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion des professionnels handicapés) ou du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

[Consulter la vidéo](#)

*Groupe de travail et de relecture : **Dr Marie-Hélène Boucand** (Association française des Syndromes d'Ehlers-Danlos), **Edith Briffaut** (Assistante sociale site constitutif lymphœdème primaire), **Emmanuelle Caquineau** (Association AMRO-France HHT), **Claire Denis** (Assistante sociale CCMR Syndrome de Marfan et apparentés, Rennes), **Dr Sophie Dupuis-Girod** (Médecin CRMR Rendu-Osler), **Anne-Emmanuelle Fargeton** (Chargée d'études CRMR Rendu-Osler), **Isabelle Gueneau** (Assistante sociale CCMR Syndrome de Marfan et apparentés, Dijon), **Pr Guillaume Jondeau** (Médecin CRMR Syndrome de Marfan et apparentés), **Sarah Kherdjemil** (CNSA), **Pr Claire Le Hello** (Médecin ex CCMR Maladies vasculaires rares, Caen), **Joëlle Lucido-Battier** (Assistante médico-administrative CRMR Rendu-Osler), **Paulette Morin** (Association Marfans), **Jessica Pariente** (Cheffe de projet filière FAVA-Multi), **Fanny Saint-Marc** (Assistante sociale CRMR Syndrome de Marfan et apparentés), **Dr Frédéric Tallier** (Expert médical secteur personnes handicapées CNSA), **Dr Stéphane Vignes** (Médecin site constitutif lymphœdème primaire)*